Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20261102-DEL202611006-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 02/11/2026
DATE DE CONVOCATION : 27/10/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 26 (quorum : 14)
PRÉSENTS : 18 **POUVOIRS :** 6 **VOTANTS :** 24

L'an deux mil vingt-six, le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nathalie BERTHO, première adjointe.

PRÉSENTS : Nathalie BERTHO, Grégory LANCELOT, Elodie BOUTARD, Laurent KERIVEL, Marie-Anne MONVOISIN, Jean-Marie LANGE, Florence GOURMELEN, Denis PORCHET, Anne-Charlotte MILLET, Géraldine TRONCA RAFFRAY, Alexandra PILLING, Julien SAVATON, Angélique GROSSI, Yanis NICOLAS, Mickaël DAUDIN, Bacha JARI, Marielle GALLIEN-GERARD, Martial GALLARD

POUVOIRS : Anthony MASSON donne pouvoir à Angélique GROSSI, Pierrick COULIOU à Laurent KERIVEL, Marie-Hélène AUBRÉE à Florence GOURMELEN, Cyrille BARON à Julien SAVATON, Nathalie DREAN à Jean-Marie LANGE, Fabienne HEMERY à Mickaël DAUDIN

ABSENT(S) : Loïc HERVOIR (excusé), Mickaël TANGUY (excusé)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Denis PORCHET

Enfance / Jeunesse / Petite Enfance
2026.11.006 APPROBATION DU RÈGLEMENT MIS À JOUR DE LA CRÈCHE L'ARBRE EN COULEURS

Rapporteur : Élodie BOUTARD

Madame BOUTARD expose que le règlement de fonctionnement de la crèche « l'Arbre en Couleurs » doit être modifié conformément à l'évolution de la règlementation en vigueur, et en fonction des éléments apportés par le contrôle de la CAF, et par le référent santé de la structure.
Pour rappel, la dernière modification du règlement de l'Arbre en Couleurs a été effectuée lors de la séance du 10 juin 2024 du Conseil Municipal.
Le projet de règlement de fonctionnement de l'Arbre en Couleurs modifié a été communiqué aux conseillers et est présenté en séance.
Il présente l'organisation et le fonctionnement général de la crèche, et sera communiqué aux familles. Il comporte aussi des chapitres obligatoires selon la règlementation du Département et de la CAF.

Vu le CGCT,
Vu le budget communal,
Vu la commission Enfance Jeunesse du 23/05/2024,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le règlement mis à jour de la crèche communale présenté, tel qu'annexé à la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.
Pour expédition conforme,

La 1ere Adjointe,
Nathalie BERTHO

MAIRIE DE GOVEN
R.F.
35 (Ille-et-Vilaine)

Secrétaire de séance,
Denis PORCHET